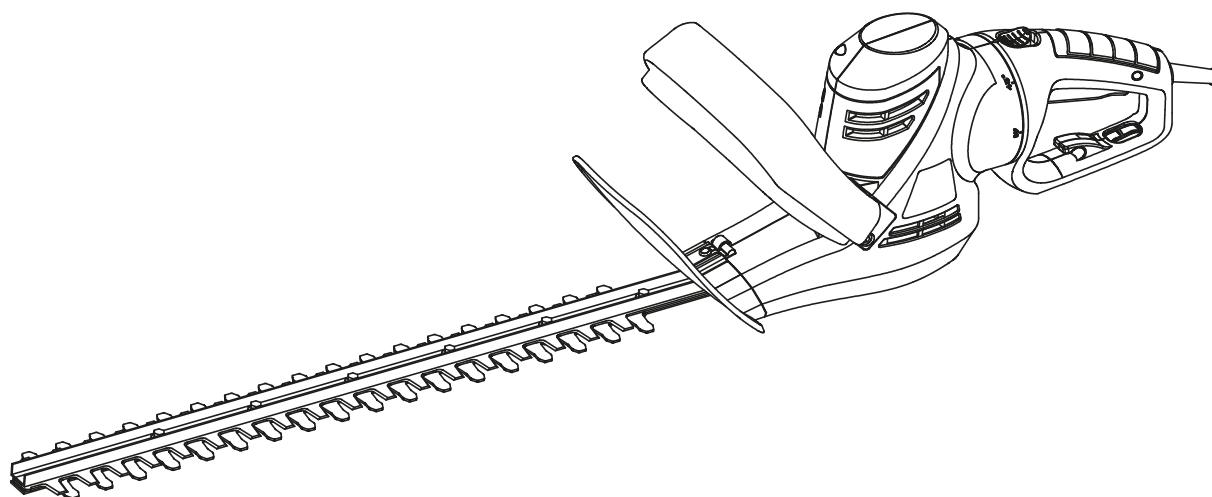


Manuel d'utilisation
Taille-haies électrique 450W
GPSOT82463

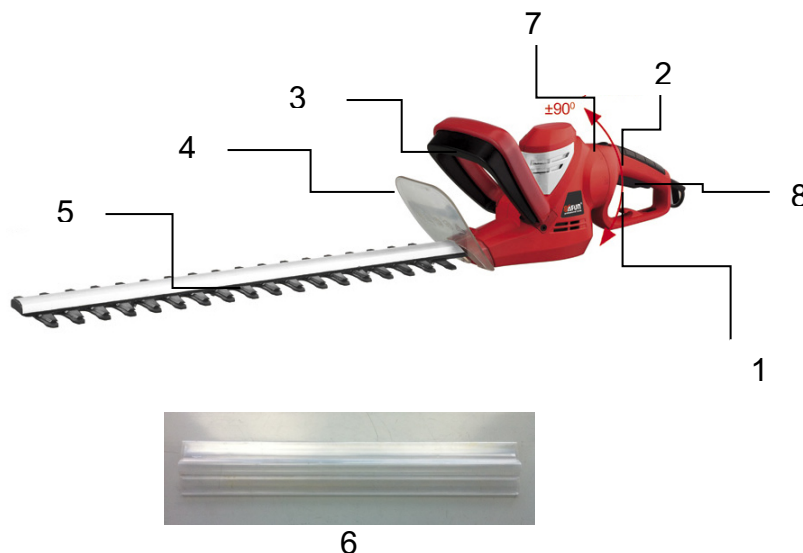


1.	<u>DONNÉES TECHNIQUES</u>	2
2.	<u>VUE D'ENSEMBLE</u>	3
3.	<u>CONSIGNES DE SÉCURITÉ</u>	3
1)	SECURITE DE LA ZONE DE TRAVAIL	3
2)	SECURITE ELECTRIQUE	4
3)	LA SECURITE PERSONNELLE	4
4)	UTILISATION ET ENTRETIEN DES OUTILS ELECTRIQUES	5
5)	SERVICE	5
4.	<u>ASSEMBLAGE</u>	6
5.	<u>UTILISATION</u>	6
1)	ALLUMER ET ÉTEINDRE	7
2)	FREIN DE LAME	7
3)	REGLAGE DE LA POSITION DE TRAVAIL	7
4)	RÉDUIRE LA NOUVELLE CROISSANCE	8
5)	NIVELLEMENT DES HAIES	8
6)	HAIES DE TAILLE	8
7)	FAÇONNER	8
8)	SÉQUENCE DE COUPE	8
9)	COUPER LE HAUT	8
10)	INFORMATIONS GENERALES	9
6.	<u>MAINTENANCE</u>	9

1. DONNÉES TECHNIQUES

Voltage	230V/50Hz
Puissance	600W
Vitesse à vide	3300 rpm
Longueur de coupe	510mm
Diamètre de coupe	16mm
Poids	3.7 KG

2. VUE D'ENSEMBLE



1. Interrupteur marche / arrêt de la poignée arrière
2. Poignée arrière (avec prise souple)
3. Interrupteur marche / arrêt de la poignée avant
4. Garde de sécurité
5. Lame de coupe à double action
6. Couvercle-lame
7. Interrupteur à glissière rotatif à poignée arrière
8. Indicateur LED

3. CONSIGNES DE SÉCURITÉ

ATTENTION ! Lisez tous les avertissements de sécurité et toutes les instructions. Le non-respect des avertissements et des instructions peut entraîner un choc électrique, un incendie et / ou des blessures graves.

Conservez tous les avertissements et instructions pour référence future.

Le terme «outil électrique» dans tous les avertissements fait référence à votre outil électrique alimenté par le secteur (avec fil) ou à piles (sans fil).

1) Sécurité de la zone de travail

a) **Gardez la zone de travail propre et bien éclairée.** Encombré ou sombre, les zones invitent les accidents.

b) **N'utilisez pas d'outils électriques dans des atmosphères explosives, par**

exemple en présence de liquides, de gaz ou de poussières inflammables. Les outils électriques créent des étincelles qui peuvent enflammer la poussière ou les vapeurs.

c) Éloignez les enfants et les passants lorsque vous utilisez un outil électrique. Les distractions peuvent vous faire perdre le contrôle.

2) Sécurité électrique

a) Les fiches des outils électriques doivent correspondre à la prise. Ne modifiez jamais la fiche de quelque manière que ce soit. N'utilisez pas d'adaptateur avec des outils électriques mis à la terre. Les fiches non modifiées et les prises correspondantes réduiront le risque de choc électrique.

b) Évitez tout contact du corps avec des surfaces mises à la terre, telles que des tuyaux, des radiateurs, des cuisinières et des réfrigérateurs. Il y a un risque accru de choc électrique si votre corps est mis à la terre ou mis à la terre.

c) N'exposez pas les outils électriques à la pluie ou à l'humidité. La pénétration d'eau dans un outil électrique augmente le risque de choc électrique.

d) Ne pas abuser du cordon. N'utilisez jamais le cordon pour transporter, tirer ou débrancher l'outil électrique. Tenez le cordon à l'écart de la chaleur, de l'huile, des arêtes vives ou des pièces mobiles. Les cordons endommagés ou enchevêtrés augmentent le risque de choc électrique.

e) Lorsque vous utilisez un outil électrique à l'extérieur, utilisez une rallonge adaptée à une utilisation en extérieur. L'utilisation d'un cordon adapté à une utilisation en extérieur réduit les risques d'électrocution.

f) Si l'utilisation d'un outil électrique dans un endroit humide est inévitable, utilisez une alimentation protégée par un dispositif de courant différentiel résiduel (RCD). L'utilisation d'un DDR réduit le risque de choc électrique.

3) La sécurité personnelle

a) Restez vigilant, surveillez ce que vous faites et faites preuve de bon sens lorsque vous utilisez un outil électrique. N'utilisez pas d'outil électrique lorsque vous êtes fatigué ou sous l'influence de drogues, d'alcool ou de médicaments. Un moment d'inattention lors de l'utilisation d'outils électriques peut entraîner des blessures graves.

b) Utiliser un équipement de protection individuelle. Portez toujours des lunettes de protection. Les équipements de protection tels que masque anti-poussière, chaussures de sécurité antidérapantes, casque de sécurité ou protection auditive utilisés dans des conditions appropriées réduiront les risques de blessures.

c) Empêcher les démarrages involontaires. Assurez-vous que l'interrupteur est en position d'arrêt avant de brancher l'appareil à la source d'alimentation et / ou à la batterie, ou de saisir ou de transporter l'outil. Le fait de transporter des outils avec le doigt sur l'interrupteur ou d'activer des outils lorsque l'interrupteur est en position de marche peut être source d'accidents.

d) Retirez toute clé de réglage ou clé avant de mettre l'outil électrique en marche. Une clé ou une clé laissée sur une pièce rotative de l'outil peut entraîner des blessures impersonnelles.

e) Ne pas aller trop loin. Gardez une bonne assise et un bon équilibre à tout moment. Cela permet de mieux contrôler l'outil électroportatif dans des situations imprévues.

f) Habillez-vous correctement. Ne portez pas de vêtements amples ni de bijoux. Gardez vos cheveux, vos vêtements et vos gants à l'écart des pièces en

mouvement. Les vêtements amples, les bijoux ou les cheveux longs peuvent être happés par les pièces en mouvement.

g) Si des dispositifs sont fournis pour la connexion des installations d'extraction et de collecte de poussière, assurez-vous qu'ils sont connectés et correctement utilisés. L'utilisation d'un dépoussiéreur peut réduire les risques liés à la poussière.

4) Utilisation et entretien des outils électriques

a) Ne forcez pas l'outil électrique. Utilisez le bon outil pour votre application. Le bon outil électrique fera le travail mieux et plus sûrement au rythme pour lequel il a été conçu.

b) N'utilisez pas l'outil électrique si l'interrupteur ne l'allume pas et ne l'éteint pas. Tout outil électrique qui ne peut pas être contrôlé avec l'interrupteur est dangereux et doit être réparé.

c) Déconnectez la fiche de la source d'alimentation et / ou le bloc-batterie de l'outil électrique avant d'effectuer des réglages, de changer des accessoires ou de ranger les outils électriques. Ces mesures de sécurité préventives réduisent le risque de démarrage accidentel de l'outil électrique.

d) Rangez les outils électriques inutilisés hors de la portée des enfants et n'autorisez pas les personnes non familiarisées avec l'outil électrique ou les présentes instructions à utiliser cet outil. Les outils électriques sont dangereux entre les mains d'utilisateurs non formés.

5) Service

a) Faites réparer votre outil électrique par un réparateur qualifié en utilisant uniquement des pièces de rechange identiques. Cela garantira le maintien de la sécurité de l'outil électrique.

b) Si le cordon d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son agent de service ou des personnes de qualification similaire pour éviter tout risque.

- Cet appareil n'est pas destiné à être utilisé par de jeunes enfants ou des personnes handicapées, à moins qu'ils aient été supervisés de manière adéquate par une personne responsable pour s'assurer qu'ils peuvent l'utiliser en toute sécurité.
- Les jeunes enfants doivent être surveillés pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.
- N'autorisez jamais les enfants ou les personnes non familiarisées avec ces instructions à utiliser le taille-haie.
- Gardez toutes les parties du corps à l'écart de la lame de coupe. Ne retirez pas le matériau coupé et ne maintenez pas le matériau à couper lorsque le taille-haie est en marche. Veuillez éteindre le taille-haie lorsque vous éliminez un bourrage. Toute tentative de toucher la lame lors de l'utilisation du taille-haie peut entraîner des blessures graves.
- Porter le taille-haie par la poignée avec la lame de coupe arrêtée. Veuillez-vous assurer que le couvre-lame (9) a été glissé lorsque le taille-haie n'est pas utilisé. Une manipulation appropriée du taille-haie réduira les risques de blessures corporelles des lames de coupe.

4. ASSEMBLAGE

Attention ! Arrêtez le taille-haie avant le montage

Installation de la poignée avant et du protecteur

1. Placez le taille-haie sur la surface nivelée. Vos deux mains saisissent la poignée avant (3) et faites-la glisser dans la fente située des deux côtés de la tondeuse.



2. Fixez la poignée avant (3) à l'aide des deux vis fournies.



3. Faites glisser le protecteur (4) dans les fentes situées à l'extrémité du boîtier.



4. Fixez fermement le protecteur (4) avec la vis intégrée.



5. UTILISATION

1) Allumer et éteindre

- Pour éviter tout démarrage accidentel de l'outil, ce taille-haie est conçu avec un interrupteur de sécurité à deux mains.
- Pour activer le taille-haie, il est nécessaire d'activer l'interrupteur marche / arrêt de la poignée arrière (1) et l'interrupteur marche / arrêt de la poignée avant (3) avant de démarrer le taille-haie.



- Pour éteindre le taille-haie, relâchez l'interrupteur marche / arrêt de la poignée arrière (1) ou l'interrupteur marche / arrêt de la poignée avant (3).
- Ce taille-haie est doté d'un voyant (8) indiquant que l'alimentation est sous tension lorsque vous branchez le cordon d'alimentation sur le secteur.

2) Frein de lame

- Le taille-haie est équipé d'un frein électrique qui arrête très rapidement les lames dès que l'interrupteur marche / arrêt de la poignée arrière (1) ou l'interrupteur marche / arrêt de la poignée avant (3) est relâché.
- Il s'agit d'un élément de sécurité important qui réduit considérablement les risques de blessures pour l'opérateur si une main glisse de la poignée avant ou arrière et que le contrôle est perdu temporairement.
- Lorsque l'unité est éteinte et que le frein moteur fonctionne, des étincelles (ou des clignotements) peuvent apparaître aux alentours des fentes de ventilation supérieures du moteur. Ceci est normal et n'indique aucun problème.

3) Réglage de la position de travail

- Maintenez un bon équilibre et ne vous laissez pas dépasser.
- Veuillez porter des lunettes de protection, des chaussures antidérapantes et des gants de caoutchouc lors de la coupe. Tenez l'outil fermement à deux mains et allumez-le en appuyant sur les deux interrupteurs.
- Tenez toujours le taille-bordures d'une main sur la poignée avant (3) et d'une main sur la poignée arrière (2).
- Ce taille-haie a une poignée arrière rotative droite et à gauche de 90 degrés. Vous pouvez choisir une direction de prise confortable pour votre travail de rognage.
- **Attention ! Éteignez le taille-haie avant d'effectuer le réglage.**
- Pour ajuster la direction de la poignée, vous tenez la poignée avant (3) d'une main. L'autre main saisit la poignée arrière (2). Remarque : N'appuyez pas sur l'interrupteur marche / arrêt de la poignée arrière (1) pendant que vous tenez la poignée arrière (2).
- Utilisez l'index pour faire glisser l'interrupteur coulissant de la poignée arrière (7) vers l'arrière tout en tournant la poignée arrière (2) vers la gauche ou la droite. Vous pouvez choisir de vous arrêter à 45 degrés ou à 90 degrés à

gauche et à droite.



- Ne tenez jamais l'outil par la protection (4)

4) Réduire la nouvelle croissance

- Le moyen le plus efficace de limiter les nouvelles pousses consiste à utiliser un mouvement de balayage large, insérant les dents de la lame dans les brindilles.
- Une légère inclinaison de la lame dans le sens du mouvement donne la meilleure coupe. N'utilisez pas le coupe-herbe pour couper des tiges de plus de 15 mm de diamètre. Utilisez la tondeuse uniquement pour couper les arbustes normaux trouvés autour des maisons et des bâtiments.

5) Nivellement des haies

- Étirez un morceau de ficelle sur la longueur de la haie comme guide lors du nivellement des haies.

6) Haies de taille

- Commencez par le bas et coupez dans un mouvement de balayage vers le haut afin que les débris tombent du trimmer et ne s'accumulent pas autour des lames de coupe à double action (5).

7) Façonner

- Une haie doit être taillée en une forme trapézoïdale, c'est-à-dire qu'elle devrait s'élargir vers le bas des deux côtés. Cela améliore la pénétration de la lumière dans les extrémités inférieures. Une ligne directrice générale est une inclinaison d'environ 10 cm pour chaque mètre de hauteur de haie.

8) Séquence de coupe

- Commencez par couper les deux côtés, en commençant par le bas, puis en haut pour éviter que les boutures ne tombent dans la zone où vous travaillez encore.

9) Couper le haut

- Là où les branches sont devenues extrêmement longues, coupez la haie en plusieurs étapes. Plus les boutures sont courtes, mieux elles sont adaptées au compostage.

10) Informations générales

- Lorsque des haies plus anciennes doivent être considérablement coupées, utilisez un sécateur ou un autre appareil pour couper des branches plus épaisses (plus de 15 mm de diamètre) à la longueur souhaitée avant de commencer à travailler avec le taille-haie.
- Pour façonner avec précision, tracez une ligne tracée entre les bords extrêmes de la haie, puis coupez le long de la ligne.
- Assurez-vous que les lames tranchantes à double action (5) n'entrent pas en contact avec des objets en matériau dur qui pourraient endommager les lames, tels que du fil de clôture ou des supports métalliques.
- Une fois la tâche terminée, éteignez l'outil et glissez le protège-lame (6).

6. MAINTENANCE

- Lorsqu'il n'est pas utilisé, l'outil doit être rangé dans un endroit sec, à l'abri du gel, hors de portée des enfants.
- Veillez à ce que la ventilation de la tondeuse soient toujours propres et évitez toute pénétration de corps étrangers.
- Si le boîtier de la débroussailleuse nécessite un nettoyage, n'utilisez pas de solvants, mais uniquement un chiffon doux et humide.
- Le rail de lame doit être nettoyé et traité avec une huile pour machine légère ou un lubrifiant en aérosol après chaque utilisation. La lubrification aidera également à prévenir la corrosion de la lame lorsqu'elle n'est pas utilisée. Lorsqu'un travail dure plus longtemps, il est recommandé de traiter le rail de lame également avec un lubrifiant en aérosol à intervalles réguliers pendant le fonctionnement.
- Remarque: les lames ne sont pas couvertes par la garantie. L'utilisateur est responsable de tout dommage ou affûtage des lames.

1. Champ d'application

1.1. Conditions générales.

Ces conditions générales de service après-vente régissent le service après-vente qui sera assuré dans le cadre de vente d'articles de marque MYTECK, POILS & PLUMES, LUCIEN LE JARDINIER ou de toute autre marque exploitée par GPS Monaco Group (les « Produits »), quelles que soient les conditions clauses pouvant figurer sur les documents de l'acheteur.

1.2. SAV.

Le service après-vente sera pris en charge par GPS Monaco Group auprès du consommateur utilisateur final (le « Client »), client de l'acheteur-distributeur CDISCOUNT des Produits (le « Distributeur »).

2. Garantie

2.1. Garantie légale de conformité.

Conformément aux articles L.211-4 et suivants du Code de la consommation, seul le Distributeur assure au consommateur la garantie légale de conformité pendant une durée de deux ans sur les Produits qu'il leur vend, à compter de la délivrance du Produit. Cette obligation relève de la seule responsabilité juridique du Distributeur et ne saurait être imputée à GPS Monaco GROUP.

2.1.1. Texte de loi.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-15 du Code de la consommation, les articles L. 211-4, L. 211-5 et L. 211-12 dudit code ainsi que l'article 1641 et le premier alinéa de l'article 1648 du code civil, sont reproduits ci-après :

Article L211-4

« Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L211-5

« Pour être conforme au contrat, le bien doit :
1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L211-12

« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article 1641

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

2.2.1. Période de garantie.

La durée de la garantie conventionnelle des Produits est de :

(i) Deux pour les produits type animalerie, jardin, BBQ ;

(ii) Six mois pour les batteries ;

La période de garantie commence à courir à compter du jour d'achat du Produit.

En application de l'article L.211-16 du Code de consommation, toute période d'immobilisation du Produit en SAV d'au moins sept jours pour une remise en état couverte par la garantie conventionnelle viendra s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir à la date de la demande d'intervention du Client ou de la mise à disposition pour réparation du Produit en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

2.2.2. Réparation ou remplacement.

Si pendant la période de garantie, le Produit s'avère défectueux en raison d'une défaillance du matériel ou de sa fabrication, GPS Monaco GROUP s'engage à assurer la réparation ou le remplacement, sans facturer la main-d'œuvre et les pièces. GPS Monaco GROUP se réserve le choix discrétionnaire, en fonction du coût engendré, de réparer le Produit ou de le remplacer par un modèle identique ou équivalent, ou de rembourser le produit.

2.2.3. Conditions.

La réparation, le remplacement ou le remboursement sera effectué, uniquement sur présentation des documents suivants par email à sav@gps-group.fr :

- fiche de réclamation dûment remplie ;
 - copie de la facture CDISCOUNT, indiquant la date d'achat, le type du Produit, a référence du modèle et le nom du Distributeur ;
 - le numéro de série de la commande (numéros de commande figurant sur le carton) ;
 - Photos ou vidéo attestant de la panne, casse ou autre.
- Nos services rentreront en contact avec vous après étude de votre dossier de réclamation sous 72h

Si, nos services reviennent vers vous pour le renvoi de votre produit pour analyse, ces documents sont à joindre impérativement au Produit lors de l'envoi.

GPS Monaco GROUP pourra refuser sa garantie, si les documents mentionnés ne sont pas présentés ou si les informations qu'ils contiennent sont incomplètes, illisibles ou incohérentes.

2.2.4. Exclusions de garanties.

La garantie GPS Monaco group n'est pas applicable dans les cas suivants :

- Usure normale des Produits ;
- Frais de renvoi du produit
- Frais d'analyse de panne dans le cas où la défaillance du produit serait liée à une mauvaise utilisation ou réparation ou modification.
- Coûts de transports et tous les risques encourus lors du transport ayant un rapport direct ou indirect avec la garantie du Produit ;
- Installation ou utilisation du Produit en contradiction avec les standards techniques ou de sécurité en vigueur et notamment utilisation contraire aux instructions fournies dans le guide d'utilisation ou dans les consignes de sécurité ;
- Modifications ou réparations effectuées en dehors des personnes agréées par GPS Monaco GROUP ;

- Remplacement des consommables telle que batteries, rotofil, lames, accessoires (liste non exhaustive) ;
- Numéro de série, étiquette ou plaque signalétique, arraché, illisible, non disponible ;
- Accessoire non conforme ou endommagé ;
- Acte volontaire, négligence ou faute du Client (utilisation ou entreposage contraire aux instructions, anormal ou inapproprié, fausse manœuvre, etc.) ;
- Causes extérieures au Produit, telles que (sans que cette liste soit limitative) : foudre, incendie, surtension électrique, immersion, intempérie etc ;

D'une manière générale, les différents Produits GPS Monaco GROUP sont conformes à différentes normes européennes. Les différents modèles de Produits répondent à des normes différentes.

- En ce qui concerne les intrusions de corps solides et liquides, la garantie GPS Monaco GROUP sera exclue lorsque l'utilisation du Client révèle des conditions d'utilisation excédant l'indice de protection applicable au Produit en cause ;

- En ce qui concerne la chute ou le choc des Produits, la garantie GPS Monaco GROUP sera exclue lorsque l'utilisation du Client révèle des conditions d'utilisation non conformes à l'usage normal, raisonnable et/ou approprié des produits (à titre indicatif, choc volontaire, acte négligeant, etc.)

Le rapport du service technique et le constat justifiant l'exclusion font foi et seront opposables au Client.

2.2.5. Produits hors garanties.

En cas d'exclusion de garantie, pour quelle que raison que ce soit (délai, conditions non remplies, etc.) :

(i) Le rapport du service technique sera accompagné d'un devis et d'un constat justifiant de l'exclusion ;

En cas de refus du devis de réparation avec restitution du Produit par le Client, des frais de gestion et d'expédition seront facturés à hauteur de 50 euros TTC.

En cas de refus de devis et non-paiement des frais dans un délai de 90 jours à compter de la date de réception du devis, le Produit sera considéré comme abandonné par le Client et pourra être détruit par le réparateur agréé ou GPS Monaco GROUP, auquel cas aucun dédommagement ne pourra être demandé à GPS Monaco GROUP.

(ii) La demande de réparation du Produit par le Client fera l'objet d'une facturation des frais de réparation, de gestion et de port, auprès du Client.

3. Garantie après réparation

3.1. Durée.

La garantie des réparations effectuées par GPS Monaco GROUP est d'une durée de six mois à compter de la date de réexpédition et s'applique exclusivement sur la ou les fonctions objet de la précédente intervention, à l'exclusion de toute autre.

3.2. Frais.

Les frais de port, d'emballage, d'assurance, d'expédition sont à la charge du Client. Les frais de réexpédition sont à la charge de GPS Monaco GROUP.

4. Mise en œuvre de la garantie

4.1. Conditions.

Outre les cas d'exclusions et de délais, la mise en œuvre de la garantie suppose le respect par le Client des conditions stipulées à l'article 2.2.3. Notamment, le Client devra communiquer la fiche de réclamation SAV dûment signé accompagné des documents indiqués.

4.2. Contact.

La demande d'intervention devra être adressée, dans un délai de 48 heures à compter de la découverte de la défaillance ma email à sav@gps-group.fr.

La demande d'intervention devra spécifier en détail, pour chaque Produit, le dysfonctionnement constaté et le détail de la prestation demandée.

5. Garantie spécifique GPS Monaco GROUP panne au déballage.

5.1. Définition.

Cette garantie s'applique uniquement aux cas de panne du Produit lors de sa mise en service. En fonction de la nature de la panne, des stocks disponibles et du souhait du Client, cette garantie couvre la réexpédition du Produit réparé ou d'un produit d'échange de valeur équivalente, sous 60 jours ouvrés.

5.2. Mise en œuvre.

Cette garantie doit être signalée dans un délai de 5 jours francs à compter du jour d'achat du Produit, dans les conditions stipulées à l'article 2.4.2 ci-dessus, avec une description précise du problème rencontré avec le Produit.

5.3. Dès réception de la demande et si le Produit rentre dans la garantie de la panne au déballage, GPS Monaco GROUP adressera au Client un numéro d'accord de retour.

Le Produit devra être retourné non utilisé dans son emballage d'origine même si celui-ci a été ouvert. Il devra être accompagné de tous ses accessoires et accompagnée des documents indiqués à l'article 2.2.3 ; Si le Produit ne correspond pas à une panne au déballage, il sera (i) retourné, aux frais du Client, ou (ii) requalifié sous le motif adéquat.

5.4. Exclusions.

La garantie GPS Monaco GROUP panne au déballage n'est pas applicable dans les cas suivants

- Panne au déballage non avérée après diagnostic de la panne par les services GPS Monaco GROUP ;
- Panne imputable à une mauvaise utilisation du Produit ;
- Produits ouverts ou démontés ou utilisés ;
- Dommages, pannes, défaillances ou défauts imputables à des causes d'origine externe (transport, entreposage...) ;
- Dommages dus à la corrosion, à l'oxydation ;
- Dommages dus à un problème d'alimentation externe au Produit (par exemple, branchement sur une prise défectueuse).